

Bulletin mensuel de
l'Académie des sciences et
lettres de Montpellier

BULLETIN
de
L'ACADÉMIE des SCIENCES et LETTRES de MONTPELLIER

N° 63

Année 1933

Bureaux de l'Académie pour l'année 1934

Bureau Général

MM.

<i>Président</i>	DAINVILLE (M. DE).
<i>Vice-Président</i>	CABANNES (J.).
<i>Secrétaire général</i> .	MERCIER-CALVAIRAC LA TOURRETTE (G.)
<i>Secrétaire général</i> <i>adjoint</i>	CARRIEU (M.).
<i>Trésorier</i>	GUIBAL (J.).
<i>Bibliothécaire</i>	BEL (H.).
<i>Directeur du Bulletin</i> <i>de l'Académie</i>	GIRAUD (Marcel).

Section des Sciences

<i>Président</i>	HOLLANDE.
<i>Vice-Président</i>	GIRARD.
<i>Secrétaire</i>	GRANEL DE SOLIGNAC (F.).

Section des Lettres

<i>Président</i>	LAFONT (A.).
<i>Vice-Président</i>	GRANIER (Chanoine M.).
<i>Secrétaire</i>	GUENOUN.
<i>Secrétaire adjoint</i> .	AMADE (J.).

Section de Médecine

<i>Président</i>	CARRIEU (M.).
<i>Vice-Président</i>	ROUFFIANDIS.
<i>Secrétaire</i>	GIRAUD (M.).

Réception de M. Lucien GUENOUN

Discours de M. Lucien GUENOUN

MESSIEURS,

Je vous exprime ma profonde reconnaissance du très grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à siéger dans votre docte Compagnie. En associant un romaniste à vos travaux, vous avez pu penser que, dans une région tout imprégnée des traditions du droit romain, il y aurait quelque intérêt à poursuivre des recherches d'histoire des institutions juridiques du Languedoc, où d'autres m'ont précédé avec succès. Je m'efforcerai de ne pas vous décevoir.

Je tiens à dire ici toute la gratitude que j'ai particulièrement pour M. le Doyen VALÉRY, qui a bien voulu me présenter à l'Académie et obtenir pour moi ses suffrages. L'intérêt qu'il me porte depuis longtemps mérite que j'exprime devant vous les sentiments d'affectueux respect que j'ai pour lui.

Lorsqu'en novembre 1920 je fus chargé de cours à la Faculté de Droit de Montpellier, c'est M. le Doyen VALÉRY qui, avec une bienveillance parfaite, m'introduisit dans mes fonctions d'enseignement. Je garde à mon cher Doyen le souvenir ému de la bonne grâce avec laquelle il me présenta aux étudiants et écouta lui-même ma première leçon d'histoire du droit. Et il se trouve que je vais encore avoir aujourd'hui l'honneur de recevoir de M. VALÉRY réponse à mon discours, ce dont je le remercie de tout cœur.

Au moment où M. le Doyen VALÉRY va terminer à la Faculté de Droit de notre ville une carrière brillante, vous voudrez bien, Messieurs, me permettre de saluer en lui un homme qui honore la science juridique et l'Université de Montpellier. Qu'il daigne lui-même accepter que je rende hommage à la fermeté de ses principes et à son attachement aux traditions universitaires, comme à la profondeur de son érudition et à la haute valeur de son enseignement. Resté jeune et vaillant malgré les années, ce n'est assurément pas la limite d'âge qui arrêtera son

activité scientifique, et je forme le vœu que bien longtemps encore il puisse nous la manifester.

Vous m'avez désigné, Messieurs, pour occuper la place où siégea, hélas! trop peu de temps mon cher collègue et ami Pierre-Paul VIARD. Le hasard des élections académiques fait a peu connu. Ce n'est pas, aujourd'hui, le cas. VIARD fut pour a peu connu. Ce n'est pas, aujourd'hui, le cas. VIARD fut pour moi un camarade d'études, et, quand, en 1924, je revins comme agrégé à la Faculté de Droit de Montpellier, où je le retrouvai, je pus revivre avec lui les heures de la jeunesse. C'est avec une émotion profonde que je vais m'efforcer d'évoquer devant vous sa vie et son œuvre.

Pierre-Paul VIARD naquit à Dijon, le 4 mars 1884. Après de fortes études classiques dans une institution religieuse de sa ville natale, il s'inscrivit aux Facultés de Droit et des Lettres de Dijon. Licencié ès lettres et en droit, lauréat de la Faculté de Droit, il prit, en 1907, le grade de docteur ès sciences juridiques, avec une thèse sur le *Praes*, où il évoque, de manière précise, le rôle de certaines cautions, les *praedes*, dans l'ancienne Rome. Avec sa seconde thèse sur *l'Histoire de la dîme ecclésiastique, principalement en France, jusqu'au décret de Gratien*, soutenue également à Dijon, en 1909, en vue du doctorat ès sciences politiques et économiques, VIARD allait s'engager dans une voie qu'il devait marquer de sa personnalité. Ses études sur la dîme ont occupé une grande partie de sa vie, et les travaux qu'il a consacrés à cette institution font autorité.

Au début de l'année scolaire 1909-1910, VIARD vint à Paris pour se préparer au concours d'agrégation des Facultés de Droit. Il apprécia vite les multiples ressources que Paris peut offrir à la curiosité scientifique. Très éloigné de la vie mondaine, il passait de longues heures dans les bibliothèques et fréquentait, tant à la Faculté de Droit qu'à la Sorbonne, des cours susceptibles d'enrichir son érudition d'historien. C'est à l'École des Hautes Études que je fis sa connaissance, à la conférence de droit grec, que dirigeait avec une science profonde et une exquise bienveillance, un maître qui devait nous honorer de son amitié, Bernard HAUSSOULLIER. VIARD venait chercher là, comme moi-même, des points de comparaison avec le droit romain, qu'un autre maître, à la Faculté de Droit de Paris, Paul-Frédéric GIRARD, savait nous faire aimer. Et j'ai, pour

ma part, si fortement ressenti l'influence de l'enseignement de GIRARD qu'il a, je dois le dire, orienté ma destinée.

VIARD se montrait également très assidu à la conférence d'histoire du droit canonique, dont le directeur, à l'École des Hautes Etudes, était l'éminent historien du droit Adhémar ESMEIN, suppléé par son ancien élève, devenu à son tour un maître remarquable, Robert GÉNESTAL. ESMEIN dirigeait aussi à la Faculté de Droit de Paris un séminaire de droit canonique, que fréquentaient particulièrement les candidats à l'agrégation, et où VIARD fit des exposés très appréciés, dans lesquels il relatait les résultats de ses nouvelles recherches sur la dîme. De là devaient sortir d'intéressantes publications : d'abord une brochure sur *Philippe le Bel et les dîmes insolites*, publiée à Dijon en 1911, et où VIARD montre l'action de la royauté en matière de réglementation de la dîme et la tendance du roi à n'admettre comme dîmes que celles qui sont légitimées par un usage ancien. Ensuite un article sur *la Dîme ecclésiastique dans le royaume d'Arles et de Vienne aux XII^e et XIII^e siècles*, paru en Allemagne, en 1911, dans *la Revue de la Fondation Savigny pour l'Histoire du Droit*; enfin, un volume publié à Paris, en 1912, sur *l'Histoire de la dîme ecclésiastique dans le Royaume de France aux XII^e et XIII^e siècles*. Ce dernier ouvrage valut à VIARD le titre d'Elève diplômé de l'École des Hautes Etudes (section des Sciences religieuses).

Mais déjà, en octobre 1910, VIARD avait affronté les dures épreuves du concours d'agrégation, dans la section d'histoire du droit. S'il n'avait pas été reçu d'emblée (et il est rare qu'on obtienne, à la première candidature, le succès définitif), il pouvait espérer voir, plus tard, couronner ses efforts. Il avait hâte, cependant, de quitter la vie d'étudiant. Et comme, en 1912, une place s'offrait à la Faculté Catholique de Droit de Lille, il la demanda et l'obtint.

A Lille, VIARD enseigna le droit romain et l'histoire du droit, et continua ses travaux. Il ne perdait, d'ailleurs, pas le contact avec ses maîtres de Paris et de Dijon. Pendant la même année, où il s'essayait aux fonctions d'enseignement, il collaborait à un ouvrage que les élèves de GIRARD désiraient offrir à leur vénéré Maître à l'occasion de son soixantième anniversaire.

Le 26 octobre 1912, nous célébrions le Jubilé de P.-F. GIRARD, et, dans *le Recueil d'Etudes d'histoire juridique*, que nous

remettions à l'illustre savant, figurait un article de VIARD, sur *Un romaniste bourguignon du XVI^e siècle, Jean Bégat*. Ainsi VIARD n'oubliait pas non plus son pays natal.

A Dijon, des Maîtres de la Faculté des Lettres, MM. EISENMANN et HAUSER, actuellement professeurs en Sorbonne, lui avaient donné le goût de l'histoire moderne, et VIARD se sentait particulièrement attiré par l'histoire de la Révolution française. A Lille, VIARD devait se lier d'amitié avec un historien de la Révolution, M. Philippe SAGNAC, qui enseignait à la Faculté des Lettres de l'Université, et qui, lui aussi, professe aujourd'hui à la Faculté des Lettres de Paris. Ainsi se marquèrent sur VIARD des influences durables. Le goût prononcé de VIARD pour l'histoire de la Révolution française, dont il comprenait, d'ailleurs, l'étude très largement, le conduisit à composer, en vue du doctorat ès lettres, une thèse principale sur *l'Administration préfectorale dans le département de la Côte-d'Or sous le Consulat et le Premier Empire*. En 1914, il passa brillamment les épreuves du doctorat devant la Faculté des Lettres de Dijon. Sa thèse complémentaire portait sur *l'Histoire de la dîme ecclésiastique en France au XVI^e siècle*. VIARD continuait ainsi de publier les résultats de ses recherches sur un sujet qui le captivait depuis longtemps.

De son grade de docteur ès lettres, VIARD était particulièrement fier. Il souhaitait pouvoir enseigner dans une Faculté des Lettres. La guerre devait lui en fournir l'occasion.

Lorsqu'en août 1914 l'heure de la mobilisation eut sonné, VIARD, dont la santé avait toujours été précaire, ne fut point, tout d'abord, appelé sous les drapeaux. D'autre part, il ne pouvait songer à rejoindre Lille occupée par l'ennemi. Il se demandait comment il allait s'organiser, lorsque, pour accroître les forces militaires du pays, les pouvoirs publics décidèrent de faire passer devant un nouveau Conseil de révision les hommes qui n'étaient point mobilisés. VIARD passa cette visite à Rennes, où il s'était réfugié en quittant Lille. Et c'est ainsi qu'en novembre 1914 il fut versé dans le service auxiliaire et affecté, à Rennes même, à la 10^e Section de C. O. A.

Mais il se trouvait qu'à la Faculté des Lettres de Rennes la mobilisation avait causé des vides. Il s'agissait de pourvoir aux enseignements de certains maîtres partis aux armées. VIARD, n'oubliant pas qu'il était docteur ès lettres, offrit d'assurer, à

titre bénévole, un enseignement historique. Sa demande fut agréée, et l'autorité militaire accepta de mettre en sursis un soldat qui (VIARD aimait à le dire avec humour) n'était point jugé indispensable. Jusqu'à la signature de la paix, la Faculté des Lettres de Rennes eut en VIARD un collaborateur parfaitement dévoué. Il avait un sens aigu de l'histoire, et c'est avec beaucoup de distinction et de finesse d'esprit qu'il exerça ses fonctions d'historien pur.

La guerre finie, VIARD rejoignit, en 1919, la Faculté Catholique de Droit de Lille. Sa vie s'y continua jusqu'en 1922, partagée entre son enseignement et ses travaux personnels. C'est ainsi qu'en 1921 il donnait à la *Nouvelle Revue Historique de Droit Français et Etranger* un intéressant article sur *Les Tribunaux de famille dans le District de Dijon, de 1790 à 1792*.

Mais VIARD aurait aimé une situation définitive dans les cadres des Facultés des Lettres. En 1922, il posa sa candidature à une chaire d'histoire de la Bourgogne à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, la Faculté où il avait passé ses premières années d'étudiant et qui demeurait chère à son cœur. Il eut l'honneur d'être présenté en seconde ligne, mais n'eut pas la joie d'obtenir ce qu'il désirait.

L'année 1922 allait, cependant, être pour VIARD une date importante. Il avait repris goût à la préparation du concours d'agrégation des Facultés de Droit, qu'il avait abandonnée depuis 1912. Peut-être, au fond, n'avait-il jamais cessé d'y songer et en gardait-il une sorte de nostalgie. En octobre 1922, il affrontait de nouveau le concours, et, le 20 novembre, il était proclamé agrégé, le deuxième entre quatre élus.

C'est en cette qualité qu'il fut envoyé à Montpellier. Il y fut rapidement titularisé dans la chaire d'Histoire du Droit, qu'il a occupée du 1^{er} novembre 1923 jusqu'à sa mort. Esprit original, très porté au scepticisme, il aimait à souligner, avec quelque malice, devant ses étudiants, les incertitudes de l'histoire. Parfois, il se plaisait à user d'un langage sibyllin qui déroutait ses auditeurs. Mais il savait ensuite les faire sourire d'un trait d'esprit.

Chargé aussi des enseignements historiques pour le doctorat, VIARD trouva là ses véritables satisfactions de carrière. Peu enclin au dogmatisme et à l'autorité, n'ayant guère de goût pour la discipline et pour l'art oratoire, mais aimant plutôt la cau-

serie familière, le travail d'analyse des documents devant des auditoires restreints, il éprouvait plus d'aise à se trouver devant le petit groupe de jeunes gens qu'il préparait au doctorat que dans les grands amphithéâtres surchargés d'étudiants. Les ménagements qu'il devait à sa santé contribuaient, d'ailleurs, aussi à lui faire préférer ce genre d'enseignement, au point même que, depuis l'année scolaire 1927-1928, il avait dû demander à être suppléé pour son cours de 1^{re} année, se réservant de ne faire lui-même que des leçons de doctorat. L'enseignement historique qu'il devait donner aux étudiants aspirant au grade de docteur, VIARD le conçut selon la méthode qu'il avait apprise lui-même à l'École des Hautes-Études. Les étudiants devaient collaborer à la tâche. Sur le sujet qui devait être traité pendant l'année, VIARD faisait les premières leçons, donnait des idées générales, analysait les sources, fournissait la bibliographie. Puis les étudiants présentaient, à leur tour, des exposés dont le maître entreprenait la critique. Et de cette méthode de travail ont pu naître plusieurs thèses de valeur.

C'est à l'enseignement de l'histoire du droit de la Révolution que VIARD a consacré ses enseignements de doctorat à Montpellier. Il était resté fidèle aux leçons de ses maîtres de la Faculté des Lettres de Dijon, aux conseils qu'il avait reçus à Lille de M. Philippe SAGNAC, et sur lui s'exerçait aussi l'influence d'un autre spécialiste de l'histoire de la Révolution française, Albert MATHIEZ, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, puis à celle de Paris, et qui devait mourir de façon particulièrement émouvante, pendant qu'il faisait une leçon en Sorbonne.

A Montpellier, VIARD conserva à ses travaux personnels leur double orientation : histoire de la dîme, d'une part, et, de l'autre, étude de la Révolution française entendue au sens large.

C'est ainsi qu'en 1924 et 1925 il publia, dans *la Revue du Nord*, des *Études sur la conscription militaire napoléonienne*. En 1925 il donna aux *Annales historiques de la Révolution française* un article intitulé : *De quelques incidences de l'histoire politique sur le droit privé, de 1789 à 1830*, et dans lequel il résumait deux conférences qu'il avait faites au public montpelliérain, les samedis 7 et 14 février 1925. En 1926, dans les *Mélanges de droit romain*, dédiés à l'éminent romaniste de Bruxelles, M. Georges CORNIL, VIARD publiait un article particulièrement suggestif sur *Le Droit romain en 1793 à Montpellier*. La même

année, dans les *Mélanges d'histoire* offerts à M. Henri PIRENNE, le grand historien belge, VIARD faisait paraître une étude dont il avait puisé les éléments aux Archives départementales de l'Ille-et-Vilaine, lors de son séjour à Rennes, pendant la guerre. Il l'intitulait: *Une Grève sous le Premier Empire, au Tréguil (Ille-et-Vilaine), en 1808*. A la *Revue historique*, il envoyait un travail qui paraissait en 1927, sous le titre: *La Dîme en France au XVII^e siècle*. La *Revue historique de droit* publiait également de lui, pendant la même année 1927, un bref article d'une savoureuse originalité: *La Transformation de la Dîme ecclésiastique en dette civile pendant la Révolution*. En 1929, VIARD envoyait un article sur *Les Protestants français et la Dîme au XVII^e siècle*, aux *Mélanges*, que la Société d'Histoire du Droit offrait à son éminent président, M. Paul FOURNIER, dont le nom m'est particulièrement cher. Dans les *Annales historiques de la Révolution française*, il faisait paraître, en 1930, une belle étude synthétique sur *l'Œuvre juridique de la Convention*.

En 1927, VIARD avait été élu à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Il devait y occuper le siège laissé vacant par la mort de M. BRÉMOND, le vénéré Doyen honoraire de la Faculté de Droit. Vous n'avez pu, hélas! Messieurs, apprécier que pendant un trop petit nombre d'années la valeur scientifique et l'originalité d'esprit de Pierre-Paul VIARD.

En 1931, l'année même où la maladie devait le terrasser, VIARD publia, à l'usage des étudiants et du public curieux d'informations scientifiques, une *Histoire générale du Droit privé français de 1789 à 1830*. Précédé d'une bibliographie méthodique et rédigé dans une forme concise, volontairement dépouillé de tout appareil d'érudition, mais donnant l'impression d'une maîtrise parfaite du sujet, ce livre est un guide précieux. VIARD aurait pu, certes, écrire un Traité plus développé, enrichi de notes érudites. Mais il désirait aller au plus pressé et donner d'abord des idées générales à ceux que pouvait attirer l'histoire du droit révolutionnaire. Peut-être aussi, ayant l'intuition d'une fin prochaine, voulait-il ne pas trop retarder la publication de son ouvrage. Quoi qu'il en soit, ce livre reste l'expression de ses dernières pensées, et il symbolise, en quelque sorte, la forme ultime de son activité scientifique.

Le 23 juillet 1931, nous apprenions la triste nouvelle de la mort de Pierre-Paul VIARD. Demeuré simple à l'instant suprême,

comme il s'était montré, toute sa vie, détaché des vanités humaines, il avait exprimé le désir que ses obsèques fussent sans apparat. Ainsi fut fait. Il n'avait pas, non plus, oublié ses étudiants. Sous une apparence de froideur et de réserve, VIARD cachait une grande bonté et une sensibilité très vive. Il s'attachait aux jeunes travailleurs dont il découvrait les aptitudes et savait se montrer pour eux un maître fort dévoué. Se souvenant des heures laborieuses de sa jeunesse, il voulut que des encouragements, d'ordre à la fois matériel et moral, fussent donnés aux meilleurs étudiants des Facultés où il avait enseigné. Et c'est dans cette pensée qu'il a légué sa fortune à l'Académie Française pour en partager les revenus, sous forme de prix annuels, entre les étudiants les plus méritants des Facultés de Lille, de Rennes et de Montpellier, où il a, tour à tour, Messieurs, laissé la marque de sa science.

Réponse de M. le doyen VALERY

MONSIEUR,

Ainsi que vous venez de le rappeler, grâce à une combinaison de circonstances dont je ne saurais trop me féliciter, de même que j'eus le plaisir, étant Doyen de notre Faculté de Droit, d'avoir à remplir l'agréable mission de vous présenter à vos premiers étudiants, lors de vos débuts dans l'enseignement, de même, ce soir, mes fonctions temporaires de président de la Section des Lettres de notre Académie me procurent le plaisir de vous introduire dans son sein.

Le vote par lequel elle vous a appelé à venir compléter ses rangs a été des plus justifiés.

Nombreux et importants sont, en effet, les titres par lesquels vous avez mérité les suffrages unanimes qui vous ont été accordés.

Né dans la splendide capitale de notre belle colonie algérienne, vous avez fait, soit dans son Lycée, soit dans ses Facultés, des études brillantes, au cours desquelles vous avez eu l'heureuse fortune d'être le camarade et de devenir l'ami d'un jeune homme qui était destiné à occuper un fauteuil à l'Académie

Française, après que j'ai eu l'heureuse fortune de le compter au nombre de mes élèves, le spirituel auteur de *Kœnigsmark*, de *l'Atlantide*, et de tant d'autres romans d'une lecture également passionnante.

Licencié ès lettres, docteur en droit, diplômé d'études supérieures d'histoire, le penchant qui vous avait entraîné à cultiver concurremment la science historique et la science juridique, vous a porté à lui donner satisfaction en préparant le difficile concours qui mène à l'agrégation des Facultés de droit, dans la section de Droit romain et d'Histoire du Droit.

Reçu agrégé en 1924, vous avez été attaché à la Faculté de notre ville, où vous avez pu reprendre l'enseignement du Droit romain qui vous avait été déjà confié de 1920 à 1922, à titre de chargé de cours. Bientôt après, en 1926, vous avez été stabilisé dans cet enseignement en devenant titulaire de la chaire qui, lors des débuts de notre Faculté, avait été occupée par ce maître éminent, que vous avez rappelé tout à l'heure en des termes émus, Paul-Frédéric GIRARD, dont je m'honore d'avoir été l'un des premiers élèves, dont je suis fier aussi d'avoir été l'ami.

Apprécié, et en même temps aimé, par les générations déjà nombreuses d'étudiants que vous avez initiés à l'étude de ce *jus romanum*, source et fondement du Droit moderne, vous avez, simultanément, travaillé au développement des connaissances juridiques par les travaux nombreux que vous avez publiés, travaux dont certains ont pour objet des problèmes délicats de droit romain, d'autres des questions concernant l'histoire du droit français, tandis que certains autres ont trait à l'organisation de cette Algérie, où vous avez vu le jour et vers laquelle vos pensées se portent sans cesse tout naturellement.

A ces travaux, dont j'ai le regret de ne pouvoir donner l'énumération — le peu de temps dont je dispose ne me le permettant pas — s'ajoute maintenant la page magistrale que vous venez de consacrer à notre collègue VIARD, votre prédécesseur, dans le siège où vous êtes installé aujourd'hui.

Ce ne sera guère que par son discours de réception et par celui que vous venez de prononcer que la plupart des membres de votre Compagnie l'auront connu, car le mauvais état de sa santé, avant de l'enlever prématurément à ses études et d'interrompre pour toujours ses savantes recherches, l'avait empê-

ché de participer régulièrement à nos travaux, comme il se l'était proposé au moment où il fut admis parmi nous.

Je m'associe de grand cœur aux éloges que vous venez d'adresser à sa mémoire, en y apportant une restriction, toutefois.

Nes't-il pas regrettable, en effet, que, chargeant l'Académie Française — à laquelle aucun lien ne le rattachait — de recueillir sa succession, d'un montant important, et d'en distribuer les revenus conformément à ses désirs, il n'ait pas songé à faire bénéficier l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier qui l'avait accueilli avec tant de bonne grâce, de quelques legs dont le montant, pour si modique qu'il eût pu être, aurait contribué à faciliter l'accomplissement des tâches auxquelles notre Compagnie consacre son activité?

En terminant, laissez-moi exprimer, Monsieur, l'espoir et le vœu que, par votre assiduité à nos séances, vous soyez l'un des éléments féconds de cette activité.

Réception de M. le Recteur TAILLART

Discours de M. TAILLART

MESSIEURS,

J'apprécie à sa valeur l'honneur que vous me faites en m'appelant à siéger parmi vous; je vous en exprime avec simplicité, mais avec pénétration, mes remerciements les plus vifs. Votre choix s'est porté sur ma personne, mais je me dois à moi-même, puisqu'aussi bien vous avez la délicatesse de n'en rien dire, de faire réflexion que c'est au Recteur de l'Université de Montpellier que sont allés en réalité vos suffrages. Cette raison vraie de votre désignation, je l'estime plus lourde pour moi de responsabilité; quand il ne s'agit que de soi, on n'engage que soi-même; quand on représente, dans une Compagnie comme la vôtre, un corps illustre par son passé, comme est l'Université de Montpellier, et composé dans le présent de tant d'hommes dont la contribution à la science dans tous les domaines de la